



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/113/Corr.1
22 mars 2006

ESPAGNOL et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Soixante-deuxième session

Point 19 i) de l'ordre du jour provisoire

**SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME**

**Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme
en République démocratique du Congo, Titinga Frédéric Pacéré**

Rectificatif

Dans le cinquième paragraphe du résumé, remplacer «L'absence d'un pouvoir judiciaire indépendant et d'un contrôle du pouvoir exécutif sur ce dernier, ainsi que sur les décisions de justice, est également regrettable.» par «L'absence d'un pouvoir judiciaire indépendant et le contrôle du pouvoir exécutif sur ce dernier ainsi que sur les décisions de justice sont également regrettables.».
